

1 Textes connexes : ABC, ABC-RA, IOD-RA
2 Services responsables: Deputy Superintendent of Schools ;
3 Office of Curriculum and Instructional
4 Programs
5
6

7 Éducation des apprenants multilingues émergents
8
9

10 A. OBJECTIF
11

12 Affirmer un cadre axé sur les atouts pour l'éducation des
13 apprenants multilingues émergents à Montgomery County Public
14 Schools (MCPS).
15

16 Garantir le respect des mandats fédéraux et étatiques
17 s'agissant de l'éducation des apprenants multilingues
18 émergents
19

20 B. PROBLEMATIQUE
21

22 Les enfants qui développent une langue autre que l'anglais à
23 la maison ont la possibilité de devenir bilingues ou
24 multilingues à l'école. Le Département de l'Éducation de
25 l'État du Maryland (MSDE) désigne ces élèves comme apprenants
26 multilingues émergents, en reconnaissance du fait qu'ils
27 apprennent simultanément une autre langue au moins, en plus
28 de l'anglais qu'ils apprennent à MCPS. Le MSDE reconnaît le

29 multilinguisme comme un atout et promeut une perspective en
30 ce sens, axée sur les points forts des apprenants multilingues
31 émergents, et considère la diversité de pensée, de culture et
32 de traits de caractère comme des atouts positifs pour les
33 écoles du Maryland.

34
35 Les lois fédérales et étatiques exigent de la part des
36 programmes et des soutiens pédagogiques de relever les défis
37 auxquels sont confrontés les apprenants multilingues
38 émergents et d'aider à éliminer les obstacles susceptibles
39 autrement d'entraver l'accès des élèves à la pleine
40 participation au programme éducatif. Ces programmes et
41 services comprennent des évaluations bilingues, des conseils
42 et des activités de sensibilisation des parents/tuteurs
43 légaux afin de les aider à défendre leurs intérêts avec
44 réalisme.

45
46
47 Les apprenants multilingues émergents de MCPS constituent un
48 groupe diversifié d'élèves, représentant de nombreux pays et
49 langues, issus de tous les niveaux socio-économiques et de
50 parcours éducatifs et expérientiels variés. La politique ABC
51 du Conseil d'éducation, *Partenariats famille-école* affirme
52 que les communautés scolaires de MCPS sont enrichies par les
53 diverses traditions, identités et expériences de toutes les
54 familles MCPS.

55
56 C. POSITION

- 57
- 58 1. Le Conseil d'éducation du comté de Montgomery affirme son
59 engagement envers les apprenants multilingues émergents
60 en :
- 61
- 62 a) Maintenant envers les apprenants multilingues
63 émergents le même niveau d'exigence dans
64 l'apprentissage établi pour tous les élèves ;
- 65
- 66 b) Offrant aux apprenants multilingues émergents des
67 opportunités réalistes de développer des
68 compétences complètes en anglais académique et en
69 relation avec les autres, dans les domaines de
70 l'écoute, de l'expression orale, de la lecture et
71 de l'écriture, conformément au niveau d'exigence
72 appliqué pour tous les élèves ;
- 73
- 74 c) Satisfaisant ou dépassant les standards exigeants
75 de contenu et de performance du MSDE dans tous les
76 domaines, y compris la lecture et les arts du
77 langage, les mathématiques, les études sociales,
78 les sciences, l'enseignement professionnel et
79 technologique, les beaux-arts, la santé et
80 l'éducation physique, pour tous les élèves.
- 81
- 82 d) Fournissant un enseignement adapté aux apprenants
83 multilingues émergents, en tenant compte de leur
84 éducation antérieure, de leurs capacités cognitives

85 ou de leurs besoins particuliers, qui puisse
86 refléter leur niveau de maîtrise de l'anglais ;

87

88 e) Évaluant les apprenants multilingues émergents à
89 l'aide d'évaluations adaptées et valides, conformes
90 aux normes fédérales, étatiques et locales, ainsi
91 qu'en prenant en compte le niveau de compétence en
92 anglais et l'origine culturelle des élèves ; et

93

94 f) Affirmant que la réussite scolaire des apprenants
95 multilingues émergents est une responsabilité
96 partagée par les élèves, tous les enseignants, la
97 famille et la communauté.

98

99 2. Programme de développement de la langue anglaise (ELD)

100

101 a) Chaque école, en collaboration avec l'Office of
102 School Support and Well-Being/Office of Curriculum
103 and Instructional Programs, proposera un programme
104 ELD adapté à l'éventail des besoins des apprenants
105 multilingues émergents éligibles. ELD est un
106 programme pédagogique spécialisé destiné aux
107 apprenants multilingues émergents éligibles qui
108 doivent développer leurs compétences dans les
109 quatre domaines linguistiques que sont l'écoute,
110 l'expression orale, la lecture et l'écriture du
111 langage académique et social en anglais.

112

- 113 b) Le programme ELD :
- 114
- 115 (1) S'appuie sur la recherche ;
- 116
- 117 (2) Est conçu pour des niveaux de maîtrise de
- 118 l'anglais adaptés à l'âge ;
- 119 (3) S'aligne sur les normes de compétence du
- 120 programme de langue anglaise MSDE ;
- 121
- 122 (4) S'aligne sur les objectifs de lecture et
- 123 d'écriture du programme de
- 124 lecture/anglais/arts du langage de MCPS ;
- 125
- 126 (5) Reflète les nombreux horizons culturels et
- 127 linguistiques représentés par les apprenants
- 128 multilingues émergents ; et
- 129
- 130 (6) Est enseigné selon une pédagogie qui prépare
- 131 les élèves aux méthodes pédagogiques et au
- 132 contenu qu'ils rencontreront au cours de leurs
- 133 études à MCPS.
- 134
- 135 c) Services ELD associés
- 136
- 137 (1) Conformément à la politique ABC du Conseil
- 138 d'éducation du comté de Montgomery,
- 139 *Partenariat famille-école*, MCPS initiera un
- 140 dialogue régulier et profond sur

141 l'apprentissage et le développement des élèves
142 à travers de multiples mécanismes et outils
143 mis en œuvre de manière stratégique, pour
144 permettre aux parents/tuteurs légaux d'élèves
145 apprenants multilingues émergents de se
146 renseigner sur les critères pédagogiques
147 essentiels, les séquences de cours, les
148 exigences et opportunités d'apprentissage par
149 le service, les délais et les processus de
150 candidature requis, et donner en définitive à
151 leur enfant un accès à un enseignement
152 rigoureux et aux opportunités éducatives.

153
154 (2) Les conseillers thérapeutiques en langage
155 émergent fourniront des services de conseil,
156 selon le besoin, pour accompagner les élèves
157 inscrits au programme ELD dans leur nouvel
158 environnement scolaire et communautaire.

159
160 (3) MCPS fournira des évaluations qui minimisent
161 les préjugés culturels et linguistiques, y
162 compris des évaluations de la langue
163 maternelle, si nécessaire, pour les apprenants
164 multilingues émergents soupçonnés d'être en
165 situation de handicap.

166
167 d) Le développement du personnel concernant les
168 besoins pédagogiques des apprenants multilingues

169 émergents fait partie intégrante d'un programme ELD
170 de qualité. Des opportunités d'apprentissage
171 professionnel seront mises à la disposition de tout
172 le personnel de MCPS qui travaille avec des
173 apprenants multilingues émergents en classe et dans
174 la communauté scolaire.

175

176 3. Identification et reclassement

177

178 a) Une évaluation linguistique identifie les
179 apprenants multilingues émergents éligibles au
180 programme ELD et détermine leur niveau de maîtrise
181 de l'anglais, comme suit :

182

183 (1) Des évaluateurs qualifiés et formés
184 administreront une évaluation des compétences
185 en langue anglaise

186

187 (2) L'évaluation est administrée à tous les élèves
188 qui répondent à deux questions sur trois du
189 Maryland Home Language Survey (HLS), et dont
190 l'une des réponses est une langue autre que
191 l'anglais lors de leur première inscription à
192 MCPS.

193

194 b) Les élèves participant au programme ELD seront
195 considérés comme maîtrisant l'anglais et désignés
196 comme apprenants multilingues émergents reclassés

197 après avoir satisfait aux critères établis par les
198 lignes directrices du MSDE.

199
200 c) Les performances des élèves sortis du programme ELD
201 seront suivies par l'équipe de développement de la
202 langue anglaise de chaque école, qui fournira un
203 soutien adapté sur une période de deux ans.

204
205 d) Les procédures d'identification et de suivi du
206 programme seront évaluées périodiquement et
207 révisées si nécessaire conformément aux directives
208 du MSDE.

209

210 D. RÉSULTATS ESCOMPTÉS

211
212 1. Les services du programme ELD seront proposés à tous les
213 apprenants multilingues émergents éligibles et seront
214 conçus pour s'adapter à la diversité d'origine des
215 élèves et du niveau de maîtrise de l'anglais.

216
217 2. Les exigences en matière de réussite des élèves
218 participant au programme ELD seront en harmonie avec les
219 exigences de tous les élèves de MCPS.

220
221 3. La langue ne doit en aucun cas être une entrave à l'accès
222 des apprenants multilingues émergents aux mêmes
223 opportunités éducatives de qualité qui existent pour
224 tous les élèves de MCPS.

225
226 4. L'enseignement doit permettre aux élèves d'apprendre
227 l'anglais le plus rapidement possible, tout en veillant
228 à ce qu'ils ne soient pas en retard par rapport à leurs
229 camarades du même grade scolaire dans les différents
230 domaines.

231
232 5. MCPS valorisera le multilinguisme et l'alphabétisation
233 dans d'autres langues des apprenants multilingues
234 émergents, ainsi que les atouts linguistiques et
235 culturels que les apprenants multilingues émergents
236 apportent à la classe et à la communauté scolaire.

237

238

239 E. METHODES DE MISE EN ŒUVRE

240

241 Le Surintendant -

242

243 1. Développera des procédures administratives pour le
244 développement, le maintien et l'évaluation de programmes
245 adaptés pour les apprenants multilingues émergents dans
246 MCPS ;

247

248 2. Allouera du personnel et des ressources matérielles
249 chaque année, en fonction des besoins documentés et dans
250 le respect des contraintes budgétaires existantes ;

251

- 252 3. Sollicitera l'aide financière fédérale appropriée, si
253 nécessaire, pour mettre en œuvre cette politique ; et
254
- 255 4. Collaborera avec les agences du comté et les
256 organisations de la communauté pour donner l'accès aux
257 ressources nécessaires aux apprenants multilingues
258 émergents et à leurs familles.

259 F. EXAMEN ET RAPPORT

- 260
- 261 1. Chaque année, les progrès académiques des participants
262 au programme ELD feront l'objet d'un rapport au Conseil
263 d'éducation du comté de Montgomery, appelé Rapport
264 annuel.
- 265
- 266 2. MCPS remplira toutes les exigences fédérales et
267 étatiques en matière de rapports pour les participants
268 actuels et passés au programme ELD.
- 269
- 270 3. Cette politique sera révisée conformément au processus
271 d'examen des politiques du Conseil d'éducation.

272

273

274 Historique de la politique : résolution n° 77-80, 21 janvier 1980,
275 modifiée par la résolution n° 333-86, 12 juin 1986 ; modifiée par
276 la résolution n° 599-99, 14 octobre 1999 ; titres des services mis
277 à jour le 1er juin 2000 ; modifiée par la résolution n° 450-11, 13
278 septembre 2011 ; modifiée par la résolution n°.